

vous donne aucun droit.

Ce mobile home semble être implanté en toute illégalité ou est vraiment très ancien.

La seule solution serait que la commune accepte de classer votre terrain dans une autre zone, constructible, mais cela implique une modification du Plan Local d'Urbanisme qui est onéreuse, longue et qui ne peut malheureusement se faire pour un intérêt particulier.

Par **nadiaf**, le **27/01/2010** à **16:07**

Vous n'y pouvez pas grand chose à moins que votre terrain ne change de zone où que la mairie modifie son POS ou le PLU de la commune.

Cordialement.

Par **nadiaf**, le **27/01/2010** à **16:07**

Vous n'y pouvez pas grand chose à moins que votre terrain ne change de zone où que la mairie modifie son POS ou le PLU de la commune.

Cordialement.

Par **nadiaf**, le **27/01/2010** à **16:08**

Vous n'y pouvez pas grand chose à moins que votre terrain ne change de zone où que la mairie modifie son POS ou le PLU de la commune.

Cordialement.